



Papa absent mais garde alternée - décision du JAF

Par **Jill15**, le **06/07/2018** à **10:29**

Bonjour,

La décision du JAF vient de tomber. Je suis maman d'un petit garçon de 3 ans et demandais pour ma part une garde classique. Quant au papa, une garde alternée qu'il a demandé et vient d'obtenir (décision provisoire pendant 8 mois).

Je ne comprends pas cette décision. Je suis restée à la maison pour élever notre enfant pendant 2ans et demi et le papa est absent 3 nuits par semaine et 5 journées par semaine pour causes professionnelles et ce toutes les semaines. Il est écrit dans le jugement que le simple fait qu'un ou les 2 parents travaillent ne peut suffire à refuser la garde alternée. Cependant lorsqu'il sera en déplacement à l'étranger et en France et ce chaque week-end + chaque semaine et qu'il confiera mon enfant à sa famille, alors que je vis à 10km comment réagir ? Quels sont les recours ou les moyens pour faire constater officiellement que cette décision est complètement aberrante ?

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **06/07/2018** à **11:07**

Bjr

Les absences professionnelles sont un cas de force majeure, vous ne pouvez lui reprocher comme si cela était volontaire de sa part.

Par **Jill15**, le **06/07/2018** à **11:57**

Ce n'est pas son activité professionnelle principale mais celle lui rapportant le plus d'argent. (Ce n'est pas un cdi non plus mais des bénéfices non commerciaux qui peuvent se stopper dès lors qu'il se blesse ou il pourrait simplement refuser ses désignations, ce qu'il ne fera pas).

Si l'enfant est déposé dans sa famille la semaine de sa garde il n'y aura donc aucun souci ?

Je n'ai aucun moyen de prouver son absence ?

On parle de stabilité pour un enfant et qui plus est de 3 ans. Je n'ai jamais cherché à couper la relation qu'il pouvait avoir avec son fils, mais comment peut on mettre en place ce système qui fragilisera plus encore mon petit garçon en le promenant de maisons en maisons ?